

## **Compte-rendu sommaire du Conseil municipal**

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

### **Nombre de Conseillers**

- en exercice : 39  
- présents : 25  
- excusés représentés : 5

**Séance du 13 mars 2007**

de Madame Amblot, secrétaire de séance

L'an deux mil sept, le treize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le sept du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François Asensi, Député-Maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures et cinquante minutes.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

M. le Député-Maire désigne Madame Amblot, Conseillère municipale, en qualité de secrétaire de séance.

M. le Député-Maire communique :

. les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 14 février et le 13 mars 2007.

**M. le Député-Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

--oOo--

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2007.

A l'unanimité

Ce document est à la disposition des administrés, **en mairie**, aux services :

- Accueil (1<sup>er</sup> étage)
- Documentation (4<sup>ème</sup> étage).

## FINANCES COMMUNALES

### **07-67 : Fiscalité directe locale 2007 - Vote des taux d'imposition**

**PRECISE** que le taux de taxe professionnelle de Tremblay-en-France, en 2006 (soit 15.03 %) est inférieur au taux moyen communal constaté en 2006 au plan national,

**ET**

**QUE** le taux moyen pondéré des trois autres taxes dans la commune en 2006 (soit 18.66 %), est supérieur au taux moyen pondéré des mêmes taxes constaté en 2006 dans l'ensemble des communes au plan national (soit 16.01 %).

**VOTE** l'utilisation de la majoration spéciale de taxe professionnelle qui porte son taux à 15.22 %.

**MAINTIENT** le taux des trois autres taxes locales :

- Taxe d'habitation	:	14.23 %
- Taxe sur le foncier bâti	:	19.88 %
- Taxe sur le foncier non bâti	:	86.47 %.

A l'unanimité

### **07-68 : Collectif budgétaire 2007**

**VOTE** la décision modificative s'équilibrant :

**En Fonctionnement :**

- Dépenses :	192 002 €
- Virement à la section d'investissement	496 048 €
- Recettes	688 050 €

**En Investissement :**

- Dépenses :	932 994 €
- Virement de la section de fonctionnement	496 048 €
- Recettes	436 946 €

A l'unanimité

**TRAVAUX**

**07-69 : Marché de travaux d'assainissement d'eaux pluviales et eaux usées :**

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer le marché

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer le marché de travaux d'assainissement (montant = 1 387 752,60 € HT avec la société UNION TRAVAUX ainsi que tout acte relatif à cette affaire.

**DIT** que les dépenses en résultant de ce marché seront imputées au budget de l'exercice en cours : budgets de la ville et d'assainissement.

A l'unanimité

**07-70 : Création d'une salle pour le club de tir à l'arc :**

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande de permis de construire
- Demande de subventions auprès de l'Etat, de la région Ile-de-France et du Conseil général

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour réaliser cet équipement.

**SOLLICITE** auprès de l'Etat (Direction départementale jeunesse et sports), de la région Ile-de-France et du Conseil général le versement de subventions destinées au financement de ces travaux.

A la majorité

**07-71 : Transformation de trois commerces en bureaux pour la mission locale sise allée Nelson Mandela :**

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande de permis de construire

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour réaliser ces travaux.

A l'unanimité

**07-72 : Marché pluriannuel d'entretien et de grosses réparations de la voirie communale - Années 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010 :**

- Approbation du dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet
- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché

**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert, ayant pour objet un marché pluriannuel d'entretien et de grosses réparations de la voirie communale - Années 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

**URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

**07-73 : Approbation de la cession d'un terrain sis 46 route de Roissy au profit de la société La Moderne**

**RAPPORTE** la délibération n° 05-225 en date du 10 novembre 2005.

**RAPPORTE** la délibération n° 06-25 en date du 1<sup>er</sup> février 2006.

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AB 230 pour une superficie de 1 273 m<sup>2</sup>, au profit de la société La Moderne dont le siège social se situe au 169 avenue Henri Ravera - 92220 BAGNEUX ou toute société qu'elle constituerait et substituerait pour le même objet, à savoir l'implantation de ses locaux.

**AJOUTE** que l'acquisition interviendra au prix total de 127 300 € (cent vingt sept mille trois cent euros).

**AUTORISE** la société La Moderne à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle AB 230.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette cession avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité

**07-74 : Approbation de l'échange de locaux à réaliser dans le centre commercial Champion**

**APPROUVE** l'échange entre les lots 5 et 19 devant se réaliser sans soulte avec prise en charge par la ville des travaux de remise en état du lot 19 pour un montant de 8 010 euros et des frais de mutation.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cet échange de locaux avec les personnes désignées.

A l'unanimité

**07-75 : Signature d'un protocole relatif à l'aménagement de l'îlot Jacques Prévert**

**APPROUVE** les clauses du protocole relatif à l'aménagement de l'îlot Jacques Prévert.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à le signer conjointement avec les représentants d'OSICA, d'ICADE Patrimoine, d'ADOMA et de la SEMIPFA.

A l'unanimité

**ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - VACANCES**

**07-76 : Tarifs été 2007 : séjours « enfants, adolescents, familles » et organisation des centres de vacances**

**ADOPTE** à compter du 1<sup>ier</sup> juillet 2007 les tarifs été des séjours « enfants et adolescents », et les tarifs des séjours « familles ».

**ADOPTE** l'organisation des centres de vacances.

**Ces documents sont affichés au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, service « Accueil ».**

**ACCEPTE** comme mode de paiement les chèques vacances, les espèces, les chèques bancaires ou postaux.

Les bons CAF ne sont pas acceptés pour les séjours familles et les séjours enfants inférieurs à 6 jours.

**AUTORISE** le remboursement des séjours annulés suivant les conditions prévues dans le document portant organisation des centres de vacances.

**DIT** que le remboursement des activités du service vacances fera l'objet d'une réduction de titres.

A l'unanimité

**07-77 : Tarifs 2007 relatifs aux nuitées 5 jours / 4 nuits et 4 jours / 3 nuits**

**ADOPTE** les tarifs des nuitées 5 jours /4 nuits et 4 jours /3 nuits pour l'année 2007.

**Ces documents sont affichés au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, service « Accueil ».**

**INDIQUE** que lesdits tarifs s'appliqueront à compter des vacances scolaires d'avril 2007.

A l'unanimité

**07-78 : Tarifs 2007 : stages sans hébergement sport-vacances**

**ADOPTE** les modalités de calcul au pourcentage sur le prix coûtant et les tarifs des stages sans hébergement par quotient familial pour l'année 2007.

**Ces documents sont affichés au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, service « Accueil ».**

**INDIQUE** que lesdits tarifs s'appliqueront à compter des vacances scolaires d'avril 2007.

A l'unanimité

**ACTION CULTURELLE**

**07-79 : Eglise Saint-Médard - Restauration des deux bas-reliefs en terre cuite, « l'Adoration des bergers » et « la Fuite en Egypte » :**

**- Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat (DRAC Ile-de-France)**

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à solliciter auprès de l'Etat (DRAC Ile-de-France), au titre de l'année 2007, une subvention d'investissement la plus élevée possible, destinée à financer les dépenses imprévues de restauration des deux bas-reliefs en terre cuite de l'église Saint-Médard « l'Adoration des bergers » et « la Fuite en Egypte », d'un coût total de 8 400 € HT soit 10 046,40 € TTC.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

A la majorité

**07-80 : Eglise Saint-Médard - Restauration du tableau « Jésus devant les Docteurs » - Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat (DRAC Ile-de-France) et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis**

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à solliciter auprès de l'Etat (DRAC Ile-de-France) et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis une subvention d'investissement la plus élevée possible, destinée à financer les dépenses de restauration du tableau « Jésus devant les Docteurs » datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle et classé en 1930 au titre des objets Monuments historiques par le Ministère de la culture, d'un coût total de 14 484,00 € HT soit 17 322,86 € TTC.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué, à signer toutes pièces relatives à cette opération.

A la majorité

**QUESTIONS SANS RAPPORTEUR**

**FINANCES COMMUNALES**

07-81 : Approbation d'un avenant n° 2 à la convention cadre signée entre la ville de Tremblay-en-France et le Comité d'actions sociales, culturelles et de loisirs (CASCL)

**ADOpte** l'avenant n° 2 à la convention cadre passée entre la ville de Tremblay-en-France et le CASCL et **AUTORISE** monsieur le Député-Maire, ou son représentant, à le signer.

A l'unanimité

07-82 : Garantie d'emprunt accordée par la ville de Tremblay-en-France à la Régie de quartier de Tremblay-en-France :

- Délibération n° 06-223 du Conseil municipal du 16 novembre 2006 à rapporter

**RAPPORTE** la délibération n° 06-233 du Conseil municipal du 16 novembre 2006 qui accordait la garantie de la commune, pour le remboursement d'un emprunt de 50 000 euros, à hauteur de 50 %, que la Régie de quartier de Tremblay-en-France se proposait de contracter auprès du Crédit coopératif afin de reconstituer un fonds de roulement.

A l'unanimité

**ASSAINISSEMENT**

07-83 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le programme 2007 de travaux d'assainissement

**SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau de Seine-Normandie, toutes les aides disponibles dans le cadre de son 9<sup>ème</sup> programme (2007-2012), pour le financement du programme 2007 de travaux neufs d'assainissement des eaux usées sur l'avenue Albert Sarraut, dans sa partie comprise entre la place Albert Thomas et la rue du Limousin dont le coût est estimé à 439 000 € H.T.

A l'unanimité

07-84 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la phase II de la mission de suivi des travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement des riverains du Vert-Galant

**SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie une subvention pour la phase II de la mission d'étude confiée à Test Ingénierie dont le coût est estimé à 47 190 € HT.

A l'unanimité

## TRAVAUX

07-85 : Construction d'un bâtiment de télésécurité au Parc des Sports :

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande de permis de construire

AUTORISE monsieur le Député-Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour réaliser ces travaux de réhabilitation.

A l'unanimité

## URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

07-86 : Cession d'un terrain situé impasse Nicéphore Niepce - Modification de l'identité de l'acquéreur

Question retirée de l'ordre du jour

07-87 : Approbation de la cession du salon de coiffure, situé 7 place du Colonel Henri Rol Tanguy - Modification de l'identité de l'acquéreur

RAPPORTE le premier paragraphe de la délibération n° 06-207 en date du 16 novembre 2006 concernant l'identité de l'acquéreur.

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AD 15, située 7 place du Colonel Henri Rol Tanguy, pour une superficie de 73 m<sup>2</sup>, au profit de la SCI ABCJ dont le siège social se situe au 7 place du Colonel Henri Rol Tanguy - 93290 Tremblay-En-France.

RAPPELLE que les autres conditions de la vente restent identiques.

AUTORISE monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette cession avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité

07-88 : Modification du capital de la SEM PACT 93

APPROUVE le lancement d'une augmentation de 80 000 € du capital de la SEM PACT 93, réservée à la communauté d'agglomération de Plaine Commune et la ville de Bondy, et accepte par conséquent la suppression au profit de ces derniers du droit préférentiel de souscription de la commune.

**DONNE MANDAT** à son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM PACT 93 de voter les résolutions qui seront présentées dans ce sens et de suivre l'avis du Conseil d'administration relativement à l'entrée de salariés au capital.

A l'unanimité

**07-89 : Signature d'un protocole relatif à l'aménagement du Sud de l'Aéroport de Paris - Charles de Gaulle et à l'extension du Parc des Expositions de Paris - Nord Villepinte**

**APPROUVE** les clauses du protocole relatif à l'aménagement du Sud de l'Aéroport Paris Charles-de-Gaulle et à l'extension du Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte.

**AUTORISE** monsieur le Député-Maire à le signer conjointement avec les autres partenaires.

A l'unanimité

#### **ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - VACANCES**

**07-90 : Modification des statuts du SIRESCO**

**APPROUVE** la modification des statuts du SIRESCO.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au SIRESCO, afin de la transmettre, accompagnée des délibérations des autres villes et du Comité syndical, à monsieur le Sous-Préfet de Seine-Saint-Denis en vue de l'arrêté préfectoral à intervenir pris conjointement par Messieurs les Préfets des Départements de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise.

A l'unanimité

#### **POPULATION**

**07-91 : Autorisation de transfert pour la commune de Sevrans de 22 corps du cimetière communal au cimetière intercommunal de Tremblay-en-France**

**AUTORISE** la commune de Sevrans à faire transférer les concessions des sevransais du carré U du cimetière communal au cimetière intercommunal de Tremblay-en-France.

DIT que le coût de cette opération sera supporté par la commune de Sevrans.

DIT que le terrain nu et vide de corps est repris par la commune.

A l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

**07-92 : Suppressions / Créations de postes**

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

A compter du 14 mars 2007 :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>
- 1 adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> Cl	95	94
+ 1 assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	03	04
- 1 agent de maîtrise	31	30
+ 1 adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> Cl	28	29
- 1 rédacteur territorial	27	26
+ 1 rédacteur territorial principal	08	09
- 1 technicien territorial chef	06	05
+ 1 ingénieur territorial	10	11

A l'unanimité

**07-93 : Créations d'emplois saisonniers au centre de vacances d'Amenon (72)**

CREE les emplois saisonniers suivants :

<u>PERIODE</u>	<u>PERSONNEL TECHNIQUE</u>	<u>PERSONNEL D'ANIMATION</u>
Du 7 au 21 avril 2007	6 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> Classe	2 adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe 6 adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août 2007	7 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> Classe	2 adjoints d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe 10 adjoints d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe
Du 27 octobre au 7 novembre 2007	4 adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> Classe	1 adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe

DIT que ces postes seront pourvus par des agents non-titulaires dans le cadre de la loi du 26 janvier 1984, notamment le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale.

A l'unanimité

07-94 : Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'Ile de la Réunion

VOTE une subvention exceptionnelle de 7.650 euros au Secours Populaire afin d'intervenir auprès des populations sinistrées de l'île de la Réunion.

A l'unanimité

La séance est levée à vingt heures et quinze minutes

La secrétaire de séance :

Madame Amblot.

--oOo--